

Communication

I

Modifications des annexes 1, 6, Parties I et III, 11 et 13 de la Convention du 7 décembre 1944 relative à l'aviation civile internationale¹

Entrées en vigueur le 18 novembre 2010

Les modifications arrêtées le 2 mars 2009 par le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale portant sur les annexes 1, 6, Parties I et III, 11 et 13 à la convention du 7 décembre 1944 relative à l'aviation civile internationale ne sont pas publiées au Recueil officiel des lois fédérales. Le texte des modifications peut être consulté auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile ou obtenu auprès de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale².

II

Modifications des annexes 8 et 14 de la Convention du 7 décembre 1944 relative à l'aviation civile internationale

Entrées en vigueur le 18 novembre 2010

Les modifications arrêtées le 4 mars 2009 par le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale portant sur les annexes 8 et 14 à la convention du 7 décembre 1944 relative à l'aviation civile internationale ne sont pas publiées au Recueil officiel des lois fédérales. Le texte des modifications peut être consulté auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile ou obtenu auprès de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

3 août 2011

Chancellerie fédérale

¹ RS 0.748.0

² Organisation de l'aviation civile internationale
Groupe de la vente des documents,
999, rue de l'Université
Montréal, Québec, Canada H3C 5H7

